

AAPPMA
La Vallée du Bédât

BLANZAT -CEBAZAT-CHANAT LA MOUTEYRE -GERZAT - NOHANENT - SAYAT

REGLEMENT PLAN D'EAU ET RUISSEAUX de 1^{ère} CATEGORIE

CARTE DE L'AAPPMA « LA VALLEE DU BEDAT » OBLIGATOIRE

NOMBRE DE TRUITES	4
TAILLE DES TRUITES	23 cm au plan d'eau _ 20 cm pour les ruisseaux
CARPE	NO KILL
ECREVISSES	TOUTE LA SAISON DE PECHE AU PLAN D'EAU (6 BALANCES)
FEEDER	LA PECHE AU FEEDER EST INTERDITE LES W.E DES LÂCHERS
NOMBRE DE LIGNE (S)	2 (sauf le WE des lâchers : pêche à 1 ligne) _ (1 ligne dans les ruisseaux)
CARTE	Pour pêcher sur nos parcours, la carte de pêche Fédérale n'est pas obligatoire. Notre carte (de la journalière à l'adulte) vous donne toutefois le droit de pêcher sur le domaine public, rivières : Allier et la Basse Dore, les Fades, du 1 janvier au 31 décembre, à 1 canne, à tous modes de pêche.

CE QUI EST INTERDIT	Amorçage _ pêcher les pieds dans l'eau _ la pêche des grenouilles _ plus d'1 triple
----------------------------	--

• **MODES DE FONCTIONNEMENT ET DE PARTAGE DES ACTIVITES DES DIMANCHES.**

- Le (s) dimanches de grosse(s) manifestation(s) du modélisme la pêche sera soumise à autorisation, de même le(s) dimanche(s) de grosse(s) activité(s) pêche, les bateaux ne seront pas présents.
- En dehors de ces cas, (les autres dimanches), la pêche et le modélisme partageront le plan d'eau, à chacun de respecter les différentes zones d'activités des autres. On évitera de lancer ses lignes dans la zone d'activité des bateaux.

RESERVES

Le Reilhât et les rases sur tout leurs parcours.

BLANZAT

Le ruisseau et le bief dans la traversée du parc Pierre Montgroux
Le ruisseau dans toute la traversée du pays, jusqu'au pont de la rue de Gerzat
Le bief dans toute sa longueur

CEBAZAT

En amont de la rue des Jardinots

NOHANENT

Le Cordoulet : 50 m en amont du salon de coiffure jusqu'à la jonction avec le ruisseau
La traversée du Bourg
Le Bédât : du chemin neuf à l'usine DISCHAMP

SAYAT

OU ACHETER LA CARTE DE PECHE DE L'AAPPMA ?

JPB LOISIRS (anciennement DESTOCK à MOZAC) (Matériel pêche _ appâts _ vifs) Pas de vente de carte le jeudi, en semaine jusqu'à 18 h 00, pas de paiement par carte CARREFOUR (Lempdes) LE PECHEUR.COM CCAS DE CLERMONT FEDERATION	LOCAL PECHE 1 Route de Blanzat, parc Pierre Montgroux à Cébazat Permanence les dimanches de 10H00 A 12H00 Tél : 09 67 46 82 52 Adresse Mail : m-vallee-du-bedat@orange.fr NOUS N'Y DELIVRONS PAS LA CARTE FEDERALE PAIEMENT UNIQUEMENT PAR CHEQUE OU ESPECES
---	--

POUR LES CARPISTES LE SAC DE RECEPTION EST OBLIGATOIRE

(La pêche au **PLAN D'EAU** ferme 3 SEMAINES après la fermeture légale de la 1^{ère} catégorie en ruisseaux, SEULE LA TRUITE ARC - EN - CIEL continue à y être pêchée, (ainsi que les autres poissons))

LA TRUITE FARIO doit OBLIGATOIREMENT être remise à l'eau quel que soit son état)

Pour ceux qui ne pêchent pas la carpe, toutes les précautions doivent être prises (déposer le poisson sur l'herbe, éviter les cailloux et la terre, la remettre à l'eau rapidement et délicatement))

ENVIRONNEMENT

Les dates de nettoyages, ruisseaux et plan d'eau seront affichées au plan d'eau

Précision :

Les dates de lâchers pourront être modifiées suivant les conditions de niveau et température de l'eau, les éventuelles opérations de nettoyage ou forums des associations organisés par les Mairies.

L'éventuel report sera affiché au plan d'eau

A ce règlement s'ajoute la réglementation Départementale et Nationale